

CROTOY CULTURE ET EVENEMENTS



Siège social : Mairie – 12, rue du Général Leclerc – 80550 LE CROTOY

Président : Gilles DUPONT

42 rue de la Bassée – 80550 LE CROTOY

06 64 50 69 88 – gid80@orange.fr

site internet : <http://cceassociation.jimdo.com>

Vice-Président / Secrétaire : Jean-Michel Doliger

13 rue du Port – 80550 Le Crotoy

jean-michel.doliger@orange.fr

Le Crotoy le 17 octobre 2015

Objet : réponse lettre recommandée travaux hutte pédagogique

Madame le Maire,

Je fais réponse a votre courrier recommandé du 13 octobre 2015 qui fait réponse a mon courrier recommandé du 22 septembre 2015. Mon courrier vous demandait d'effectuer des travaux à la hutte pédagogique dans le marais du Crotoy, travaux relevant de votre compétence et actés dans le bail en cours. Vous me demandez les demandes écrites avec les accusés de réception. Comme on dit chez moi, c'est faire l'âne pour avoir du son. Je pense plutôt a un manque d'informations que devraient vous donner vos proches collaborateurs. La lettre du 22 septembre était un récapitulatif des travaux à effectuer. D'ailleurs j'ai oublié d'y mentionner que j'attends depuis une année que l'extincteur de la hutte soit révisé, celui-ci est déposé dans le bureau de Mme. Dupuis votre secrétaire générale et par deux fois j'en ai fait la demande à M. Porquet votre Adjoint en présence de Mme. Dupuis. Détail me direz vous. Autre document un mail envoyé en Mairie le 3 juillet 2015 avec sa pièce jointe Vous pouvez retrouver tous les documents et messages a mes adhérents sur notre site internet <http://cceassociation.jimdo.com>, Sélectionner la rubrique « suivi dossier bail hutte pédagogique ». L'informatique permet de conserver des archives bien utiles. Pour les années précédents votre mandat je faisais partie de l'ancienne équipe Municipale et j'étais fortement soutenu par l'ancien Maire M.Wadoux et votre secrétaire de Mairie actuelle Mme. Dupuis pour la gestion de la hutte pédagogique, avec leur accord je demandais ce dont j'avais besoin pour entretenir ou faire entretenir cette propriété communale. Il vous suffira de retrouver les factures correspondantes aux différents achats depuis 2008 et de contrôler les horaires des ouvriers qui les premières années donnaient un peu de leur temps pour l'entretien.

J'espère avoir été clair, n'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations.

Cordialement

Gilles DUPONT